

**Société de l'assurance
automobile**

Québec



COMITÉ DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Procès-verbal de la séance n° 84
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration

Le mercredi 18 février 2015, à 9 h

Adopté le 15 avril 2015

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Anne-Marie Croteau, présidente du comité
M. Guy Morneau, président du conseil
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M. André Caron, membre
M. François Geoffrion, membre
M. Dave Leclerc, secrétaire
M^{me} Anne Marie Dussault Turcotte, adjointe au secrétaire

INVITÉS :

M. Karl Malenfant, vice-président aux technologies de l'information
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Célyne Girard, vice-présidente à l'accès au réseau routier, par visioconférence
M^{me} Christiane Beauchemin, vice-présidente au Fonds d'assurance, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1A Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1 B Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée et adoptée par les membres du comité, l'ordre du jour est adopté avec l'ajout d'un sujet au point 4.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET TABLEAU DE BORD DES SUIVIS

2 A Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014

Sur proposition formulée et approuvée par les membres du comité, le procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2014 est adopté avec une modification au point 4.

2 B Tableau de bord des suivis (mise à jour – 3 décembre 2014)

Les membres passent en revue les suivis inscrits au tableau de bord des suivis.

3. PLAN DE PÉRENNITÉ (POSITIONNEMENT D'UN PGI)

Le vice-président aux technologies de l'information, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance se joignent aux membres du comité pour ce point à l'ordre du jour. La vice-présidente à l'accès au réseau routier et la vice-présidente au Fonds d'assurance se joignent aux membres du comité par visioconférence pour ce point à l'ordre du jour.

Le vice-président aux technologies de l'information dépose au présent procès-verbal, sous la cote CTI-3 du 15.02.18, une présentation du Plan de pérennité (Position d'un PGI)

Le vice-président aux technologies fait la présentation du dossier en abordant notamment les sujets suivants : l'objectif du positionnement PGI, le contexte du positionnement, la démarche, l'appariement avec le PGI, l'évaluation des coûts et des bénéfices, la révision de l'analyse de risques, les autres considérants et finalement la recommandation. Pendant la présentation, les vice-présidents présents répondent aux questions des membres

Sur proposition formulée et appuyée par les membres du comité, la recommandation suivante est adoptée :

Recommandation

CONSIDÉRANT QU'une solution PGI permet de :

- Offrir une couverture fonctionnelle permettant de répondre à la portée de la rénovation pour l'Accès au réseau routier (Réno ARR);
- Réaliser le Plan de pérennité avec une enveloppe budgétaire égale ou moindre à celle déjà autorisée;
- Livrer les bénéfices comme identifiés au Plan de pérennité;
- Déployer dans des délais plus courts (devancement des bénéfices);
- Diminuer les risques de réalisation du projet;
- Assurer une pérennité de la solution à long terme;
- Faciliter l'inclusion des éléments hors portée du plan au moment opportun, notamment :
 - i) la refonte des systèmes financiers dans un plus bref délai;
 - ii) les besoins du Fonds d'assurance.
- Offrir un écosystème complet en termes de fonctionnalités technologiques, comparable ou même supérieur à ce que la SAAQ ciblait dans le Plan de pérennité;
- Apporter une conformité native au niveau de la sécurité des actifs TI;
- Être une solution intégrée par l'éditeur par rapport à l'approche préconisée par le Plan de pérennité où la SAAQ devait jouer le rôle de l'intégrateur;
- Mettre en place une stratégie d'acquisition adaptée pour mitiger les risques propres au PGI.

CONSIDÉRANT QUE le comité de direction de la Société a retenu comme positionnement stratégique l'utilisation d'un PGI pour la poursuite des travaux du Plan de pérennité;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de technologies d'information;

IL EST RECOMMANDÉ :

QUE le conseil d'administration entérine le positionnement du comité de direction face à la poursuite des travaux du Plan de pérennité.

Recommandation CTIR-177 du 15.02.18

4. AUTRES SUJETS

4 A Impact du PGI sur les deux conversion

Le vice-président aux technologies de l'information fait un état de situation concernant ce dossier. Il est décidé que ce dossier devra être discuté à la prochaine séance du conseil le 26 février 2015. Un échange s'ensuit et le vice-président répond aux questions des membres.

5. PROCHAINE RÉUNION DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal le 11 mars 2015, à 13 h.

6 HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 h.



Présidente

Secrétaire